

Par courriel

Montréal, le 3 juin 2022

**Objet : Demande d'accès concernant le 6000, rue Kieran, Montréal (Québec) N/Réf
: 200796374**

Monsieur Art. [REDACTED],
53 54 [REDACTED],

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 2 mai 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

1. Identification

Date de l'inspection : année : 2010 mois : 01 jour : 07	Heure d'arrivée : 10h47	Heure de départ : 13h01
Date de rédaction : année : 2010 mois : 01 jour : 12	No dossier (gestion documentaire) : 7610-06-01- 0749201	
Technicienne : Julie Sheridan	Accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300547661	No document (SAGO) : 400672240	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier la gestion des matières dangereuses résiduelles de l'exploitant.

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Procaps 6000, rue Kieran Ville Saint-Laurent, Québec H4S 2B5	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): X2117277	Type de lieu : Industriel
Responsable du lieu : Procaps L.P.	No intervenant (SAGO) : Y2082274

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
And. 53-54	And 53-54	And. 53-54
And. 53-54	And. 53-54	And 53-54

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input checked="" type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Mise en contexte :

L'usine fabrique des balles de guerre de peinture (paintballs) et ne possède pas de certificat d'autorisation. Le début de ces activités remonte à onze ans (1998).

Des avis d'infraction ont été donnés par le service de l'environnement de la ville de Montréal concernant un écoulement de matière liquide huileuse vers un regard d'égout public et aussi pour fin de prévention advenant un déversement à l'égout au quai de chargement/déchargement.

Les activités sont interrompues au moins une fois par année (shut down), à la fin décembre, et parfois même deux (au mois d'août), dépendant la demande du marché, pour fins de maintenance. Au moment de l'inspection, elles étaient arrêtées pour cette raison.

Les étapes du procédé sont les suivantes: fabrication (de peinture et l'enveloppe de la balle), encapsulation, emballage et expédition. Lors de l'inspection, aucune activité n'était en cours.

Observations :

À mon arrivée, j'ai rencontré le directeur de la maintenance et lui ai expliqué l'objet de ma visite.

Encapsulation :

La salle d'encapsulation (photo 1) compte 20 machines ayant chacune un réservoir d'huile à engrenage d'une capacité approximative de 20 litres (photo 2). Ils effectuent les changements d'huile environ 2 fois par an et entreposent les huiles usées dans des barils (photo 3). Aux dires du directeur, un baril et demi d'huiles usées sont générés annuellement. Je demande à ce que les manifestes de la dernière année me soient transmis (après vérification, pour l'année 2009, l'entreprise a généré 28 980 kg d'huiles usées). Je l'avise que le baril doit porter une étiquette indiquant la substance s'y trouvant et la date du début de l'entreposage.

Toutes les salles ont des drains de plancher. Tous ces drains se déversent à l'égout sanitaire. Le service environnemental de la ville leur a exigé de tous les obturer. Lors de l'inspection, certains drains restaient à être bouchés.

Emballage et expédition (photo 4):

Des réservoirs de matières premières se trouvent dans la section de la réception (photo 5). Un bassin de rétention les ceinture. Du matériel absorbant est disponible (photo 6). De l'huile se trouvait sur le plancher du bassin de rétention (photo 7). Un drain ouvert a également été vu dans ce bassin (photo 8). Le directeur m'a avisé qu'il rectifierait la situation.

Maintenance :

Les copeaux de métaux sont entreposés dans des tote tank dans la section de la maintenance (photo 9). Le directeur va les livrer à un récupérateur, en son nom (et pas au nom de la compagnie). *Aucunes factures n'étaient sur les lieux.*

Fabrication :

Cette section se situe au deuxième étage. La peinture est formée à partir de colorants (photo 8) en poudre, mélangés à de l'huile minérale pour être ensuite épaissie avec de la fécule de maïs. La capsule provient des restes de rubans de gélatine récupérés des usines de produits pharmaceutiques (photo 9). Les fiches signalétiques des produits me seront transmises plus tard, la même journée.

Un système de ventilation a été installé, suite à une demande de la ville, dans la salle servant à la fabrication des colorants (salle des mélanges), pour réduire le rejet de particules à l'atmosphère (photo 10).

Une salle de lavage permet le rinçage des réservoirs et/ou bassins utilisés lors de la fabrication (photo 11). Aucun traitement des eaux n'est effectué.

Des réservoirs servant à l'entreposage se trouvent également à cet étage, dans un bassin de rétention (photos 12-13).

Avis du service environnemental de la ville de Montréal :

Concernant l'écoulement de matière liquide huileuse vers un regard d'égout public, un couvercle recouvrant le regard a été acheté (photo 14).

Pour le quai de déchargement, la mesure envisagée par l'entreprise reste à être validée par le service environnemental de la ville. Une rencontre avec l'inspecteur au dossier est prévue.

Suite à un dépassement de la norme en huile et graisse totales et non polaires signalées par le service environnemental de la ville, l'installation d'un système de traitement des eaux usées leur a été demandé par ce dernier (voir feuilles annexées).

Toutes les photos ont été prises par moi avec un appareil de marque Nikon Coolpix L1. La carte d'enregistrement est restée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau. Les photos ont été transférées de la carte à mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos incluses à ce rapport sont la fidèle représentation des observations faites sur les lieux. D'autres photos sont disponibles sur le répertoire M.

3. Conclusion

- Les activités de l'entreprise étaient arrêtées pour fin de maintenance ;
 - L'entreprise répondra aux exigences de la ville en ce qui a trait au traitement des eaux usées
- Le secteur d'activité de l'usine n'est pas visé par les art. 104 et 109 du RMD donc la tenue d'un registre et d'un bilan de gestion annuel ne sont pas obligatoires.

4. Recommandations

Vérifier si une balle de peinture est une MDR après transmission des fiches signalétiques.
La gestion actuelle des MDR est exécutée conformément à la réglementation.

Rédigé par : Julie Sheridan

Secteur : CCEQ

Signature :



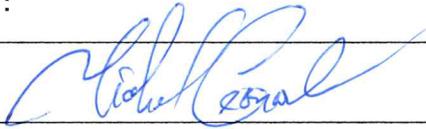
Date : 12 janvier 2009

5. Vérification

Approuvé par :

Secteur :

Signature :



Date : 25 janvier 2009

Commentaires du vérificateur :